

COMMUNIQUÉ

Saison Piste 2024 – 2025

Montigny-le-Bretonneux, le 2 juillet 2025

Veuillez-trouver ci-dessous les éléments validés par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral des 20 et 21 juin 2025 :

Epreuves fédérales 2025 :

Lors du Bureau Exécutif de la FFC du 18 juin 2025, l'épreuve suivante a été attribuée :

- **Finale Piste de la Coupe de France U15/U17 Femmes et U17 Hommes des Départements :** 21 septembre 2025 – Vélodrome de VANNES (BRET) – organisateur : Comité de la Piste du pays de Vannes

Modifications de la règlementation fédérale

Championnats de France de l'Avenir Piste (applicable dès 2025) :

Suite à la création de nouvelles épreuves Piste, les Hors Quotas suivants pour les prochains Championnats de France de l'Avenir Piste seront appliqués :

	U17 Hommes			
	Championnats 2025 et suivants			
	Poursuite Individuelle	Course aux Points	Américaine	Scratch
Championnats de France N-1	1*	1*	1**	1*
Manche Inter-régions Piste		1er de chaque manche		1er de chaque manche
Coupe de France Avenir Piste	1er de chaque manche	1er de chaque manche	1ère équipe de chaque manche ***	1er de chaque manche

*si toujours éligible dans cette catégorie

** Hors quotas pour le CR (et non nominatif)

*** Sous conditions des règles de participation aux Championnats de France Avenir Piste

	U19 Hommes			
	Championnats 2025 et suivants			
	Poursuite Individuelle	Course aux Points	Américaine	Km
Championnats de France N-1	1*	1*	1**	1*
Coupe de France U19		1er	1ère équipe	
Coupe de France Avenir Piste		1er de chaque manche	1ère équipe de chaque manche ***	1er de chaque manche

*si toujours éligible dans cette catégorie

** Hors quotas pour le CR (et non nominatif)

*** Sous conditions des règles de participation aux Championnats de France Avenir Piste

Championnats de France de l'Avenir Piste (applicable à partir de 2026) :

A partir de la saison 2026, les modifications suivantes seront appliquées lors des Championnats de France de l'Avenir Piste :

Ajouts des épreuves :

U19 Hommes et Femmes :

- Course Scratch : participation sans limitation

U17 Hommes et U15/U17 Femmes :

- Keirin : qualifié(e)s les 12 meilleurs temps du 200m lancé du tournoi de vitesse

Retraits :

U19 Hommes et Femmes :

- Course à l'Elimination

Championnats de France Elite Piste (applicable à partir de 2026) :

A partir de la saison 2026, les modifications suivantes seront appliquées lors des Championnats de France Elite Piste :

Ajouts des épreuves :

Elite Hommes et Femmes :

- Course Scratch : participation sans limitation
- Course à l'élimination : participation sans limitation

Retraits des épreuves :

Elite Hommes et Femmes :

- Poursuite par Equipes

Coupe de France U19 Piste (applicable dès 2026) :

Participation

HOMMES

La participation à la Coupe de France U19 Piste se fait par équipes de 3 coureurs minimum, **5** coureurs au maximum selon une sélection effectuée par le CR.

Dans le cas où une équipe serait constituée de **5 coureurs, un unique coureur (défini "sprinteur")** participerait exclusivement aux épreuves de sprint (Vitesse et 500m départ arrêté). **Les 4 autres coureurs (définis "d'endurant")** devront participer au maximum à 4 épreuves d'endurance. Les équipes incomplètes (constituées de 3 ou 4 coureurs) devront respecter cette règle. Chaque sélection régionale représentée de 3 coureurs devra à minima être représentée sur chaque épreuve de la Coupe de France U19 Piste.

De plus, une sélection du CD du lieu d'organisation pourra être autorisée selon les places disponibles.

Suite à la validation du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral de la FFC des 3 et 6 Mai 2021, une sélection ultramarine sera autorisée à prendre part à cette épreuve.

Les Comités Régionaux ne participant pas à cette épreuve ne pourront engager de coureurs U19 Hommes aux Championnats de France de l'Avenir Piste (en dehors des comités régionaux Corse et Ultra-Marin).

Coupe de France Avenir Piste (applicable dès 2026) :

Participation

La participation à la Coupe de France Avenir Piste est libre et ouverte à tous les hommes des catégories U17/U19 et à toutes les femmes des catégories U15 à U19.

Pour les catégories U15-U17 Femmes et U17 Hommes, la participation à l'ensemble des épreuves de la manche à laquelle le coureur est engagé est obligatoire.

Pour les catégories U19 Hommes et Femmes, ils auront la possibilité de s'inscrire sur les épreuves de sprint et/ou d'endurance. Toutefois, un coureur souhaitant pratiquer par exemple uniquement la discipline du Sprint, devra participer à toutes les épreuves de sprint de la manche en question (idem pour la discipline endurance). Les coureurs souhaitant s'engager sur les 2 disciplines auront l'obligation de participer à toutes les épreuves de la manche.

A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2500 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Direction des Evénements et de la Réglementation Sportive (DERS) :

Aude LEFORT – Responsable Piste

a.lefort@ffc.fr / 06 99 17 86 72

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

www.ffc.fr

